

Le parc Braudel sous vidéosurveillance

Si l'attribution des subventions aux associations a occupé une bonne partie des débats vendredi en séance du conseil municipal, elle a également donné l'occasion à Marc Vuillemot, de rebondir sur la polémique suscitée par les inscriptions en centres de loisirs sans hébergement : problème de liaison informatique a-t-il avancé, avant d'affirmer la volonté municipale de « continuer à faire avancer le contenu éducatif », tout comme les conditions d'accueil des enfants. Avec pour objectif affiché, d'éviter que l'enfant ne se retrouve en centre de loisirs... dans la cour d'école où il suit sa scolarité. Une problématique à laquelle le groupe de la minorité s'est déclaré favorable.

Le Parc Braudel sous vidéosurveillance. Ce n'est pas une nouvelle en soi puisque le lot dédié à la création de la vidéosurveillance du parc Braudel avait été précédemment attribué. En revanche, les lots consacrés aux travaux de génie civil et de rénovation des réseaux secs, nécessaires à l'installation de la vidéosurveillance ne l'étaient pas. C'est chose faite : les travaux d'installation de l'éclairage public et donc de la vidéosurveillance vont pouvoir débuter. Marc Vuillemot comme C. Barlo

de souligner d'ailleurs « *le bel espace paysager créé* », et à préserver. J.-J. Taurines pour sa part, de déplorer l'état du parc de stationnement. « *Des travaux sont en cours, soulignait Claude Astore, et devraient être finis la semaine prochaine* » pour peu que les conditions météo soient favorables.

Aménagement de la voirie rond-point de la Poste des Playes. La ville a signé une convention avec le Conseil général afin de confier la maîtrise d'œuvre de l'aménagement à une seule collectivité. La délibération a donné l'occasion à J.-J. Taurines de demander que soit modifié le tracé de la piste cyclable, dangereux actuellement. Ce dont a convenu Claude Astore, « *cela fait effectivement partie des éléments relevés. Nous négocions notamment pour la reprise des fins de tronçons* ». B. Trouchet relevait pour sa part, des trottoirs inappropriés au passage des poussettes et fauteuils handicapés. Là encore, assurait Claude Astore, une rencontre la semaine prochaine avec la DDE devrait permettre de reprendre l'ouvrage. M. Reynier s'étonnait pour sa part, « *que l'on signe une convention alors que les travaux sont finis.* » Marc Vuillemot et Claude Astore d'abonder dans son sens, « *en espérant que l'on n'en*



Les travaux d'installation de l'éclairage public et donc de la vidéosurveillance vont débuter. (Photo K.M.)

découvre pas d'autres... » **Balaguier et l'accessibilité des handicapés.** La convention signée avec la jardinerie Botanic dans le cadre de la création d'un jardin botanique à Balaguier a été l'occasion d'évoquer l'accessibilité du fort aux personnes handicapées. En substance, « *la création du jardin botanique a permis d'améliorer l'accessibilité du site, relevait Florence Cyrulnick. Nous avons déjà, l'an dernier, signalé à la communauté d'agglomération les difficultés rencontrées par les personnes à mobilité réduite d'accéder à la tour. Si TPM envisage de nous aider, alors*

nous pourrions réaménager l'ensemble du site. » **Gratuité pour l'accès aux écoles municipales de sports.** Les modifications du règlement intérieur, délibération à l'ordre du jour, ont permis à Toussaint Codaccioni le premier, puis MM. Michel et Leroy, de relever les tarifs pratiqués et d'inviter la ville à réfléchir à la gratuité des écoles de sports municipales. M. Leroy signalait également les places accessibles aux non-résidents qui « *empêchent de jeunes seynois de profiter des équipements* ».